

Communes de :

Brindas
Grézieu-la-Varenne
Pollionnay
Sainte-Consoyce
Vaugneray
Yzeron

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N°12-2026-P202-DEL****Séance publique du :** 17 avril 2026 à 19h30**Lieu :** 20 chemin du Stade - Vaugneray**Date de convocation :** 10 avril**Président :** Monsieur Henri COQUARD**Secrétaire de séance :** Mme Sylvie JERDON**Membres titulaires :** 15

Mesdames BOUTEILLER-DRILLON, GAUDET dit TRAFIT, JERDON, MOLLARD et NELIAS,

Messieurs BARBERAT, BÉARZATTO, BERARD, BOUKACEM, CHARLOT, FLECHE, GILLET, GRATALOUP, OGEARD et ROBIN,

Membres suppléants : 1

M. COQUARD Henri

Membres titulaires absents excusés : 1

M. OGEARD Alexis

Objet :

Election du président

Nombres de membres :

Titulaires en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-7, modifié par l'article 236 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite 2° 3DS 3) ;

VU l'arrêté Préfectoral n°69-2019-12-04-005 du 4 décembre 2019 relatif aux statuts et compétences du Syndicat et l'article 7 définissant le nombre de délégués par commune ;

VU les délibérations des communes membres désignant leurs délégués au SLAHVY conformément à l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la suite des élections municipales de l'année 2020 ;

Après l'appel nominal, le président sortant, déclare installé les délégués désignés par les communes :

Pour la Commune de	Nombre	Délégué(e)s Titulaires
Brindas	3	Madame GAUDET dit TRAFIT Sylvie, Messieurs BÉARZATTO Eric et ROBIN Philippe.
Grézieu-la-Varenne	3	Madame JERDON Sylvie, Messieurs FLECHE Michaël et GRATALOUP Pierre
Pollionnay	2	Messieurs BARBERAT Loïc et BERARD Franck
Sainte-Consoyce	2	Mesdames BOUTEILLER-DRILLON Isabelle et MOLLARD Delphine
Vaugneray	2	Messieurs BOUKACEM Safi, GILLET Rémi
Yzeron	2	Madame NELIAS Agnès et Monsieur CHARLOT Christophe

M. COQAURD Henri doyen d'âge parmi les conseillers syndicaux, préside la suite de la séance en vue de l'élection du Président

L'élection du président d'un syndicat obéit aux mêmes règles en matière d'inéligibilité et d'incompatibilité que l'élection du maire, sous réserve des dispositions contraires définies par le Code général des collectivités territoriales.

Mme Sylvie JERDON est désignée en qualité de secrétaire par le conseil syndical.

Messieurs BARBORAT ET GRATALOUP sont désignés en qualité d'assesseurs par le conseil syndical.

Après appel à candidature, se porte candidat à la Présidence :

- Monsieur Safi BOUKACEM

➤ **Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A déduire : nombre de bulletins - blancs - ne contenant pas de désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	15
Ont obtenu : nom des candidats	Nombre de voix
- Monsieur Safi BOUKACEM	15

M. Safi BOUKACEM avec 15 voix obtient la majorité absolue et est élu Président au 1^{er} tour du scrutin, et accepte d'exercer cette fonction.

Et ont signé au registre tous les membres présents

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Transmis en préfecture le 17 avril 2026

Publié sur le site siahvg-siahvy.fr le 20 avril 2026

La Secrétaire de séance,

Mme Sylvie JERDON



Le Doyen d'Age,

Monsieur Henri COQUARD



Communes de :
Brindas
Grézieu-la-Varenne
Pollionnay
Sainte-Consoce
Vaugneray
Yzeron

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N°13-2026-P203-DADJ**

Séance publique du : 17 avril 2026 à 19h30

Lieu : 20 chemin du Stade - Vaugneray

Date de convocation : 10 avril

Président : M. Safi BOUKACEM

Secrétaire de séance : Mme Sylvie JERDON

Objet :

Détermination du nombre de postes de vice-président s

Membres titulaires : 15

Mesdames BOUTEILLER-DRILLON, GAUDET dit TRAFIT, JERDON, MOLLARD et NELIAS,

Messieurs BARBERAT, BÉARZATTO, BERARD, BOUKACEM, CHARLOT, FLECHE, GILLET, GRATALOUP, et ROBIN,

Nombres de membres :

Titulaires en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Membres suppléants : 1

Monsieur Henri COQUARD

Membres titulaires absents excusés : 1

Monsieur OGEARD

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté Préfectoral n°69-2019-12-04-005 du 4 décembre 2019 relatif aux statuts et compétences du Syndicat et l'article 7 définissant le nombre de délégués par commune ;

Monsieur Safi BOUKACEM qui vient d'être élu Président prend la présidence de l'assemblée.

Il est rappelé aux membres du comité la composition du bureau tel que prévu dans les statuts du syndicat, à savoir l' article 8 « le comité syndical élit parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents dont le nombre est fixé par l'organe délibérant dans la limite autorisée par les textes en vigueur ».

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose que :

Monsieur le Président propose de fixer le nombre de vice-présidences à deux. Sachant que les délégations de chaque vice-président seront déterminées postérieurement au terme des élections.

Les élus décident à l'unanimité de fixer le nombre de postes de vice-présidences à 2.

LES MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL, après délibération, à l'unanimité

◆ **DÉCIDENT que le bureau se composera :**

➤ du Président et de deux Vice-Présidents.

Et ont signé au registre tous les membres présents

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Transmis en préfecture le 17 avril 2026

Publié sur le site siahog-siahvoy.fr le 20 avril 2026

La Secrétaire de séance,

Mme Sylvie JERDON

Le Président,

M Safi BOUKACEM



Communes de :Brindas
Grézieu-la-Varenne
Pollionnay
Sainte-Consorce
Vaugneray
Yzeron**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N°14-2026-P202-DEL****Séance publique du :** 17 avril 2026 à 19h30**Lieu :** 20 chemin du Stade - Vaugneray**Date de convocation :** 10 avril**Président :** M. Safi BOUKACEM**Secrétaire de séance :** Mme Sylvie JERDON**Objet :**

Election des vice-présidents

Membres titulaires : 15

Mesdames BOUTEILLER-DRILLON, GAUDET dit TRAFIT, JERDON, MOLLARD et NELIAS,

Messieurs BARBERAT, BÉARZATTO, BERARD, BOUKACEM, CHARLOT, FLECHE, GILLET, GRATALOUP, et ROBIN,

Nombres de membres :

Titulaires en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Membres suppléants : 1

Monsieur Henri COQUARD

Membres titulaires absents excusés : 1

Monsieur OGEARD

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,**VU l'arrêté Préfectoral n°69-2019-12-04-005 du 4 décembre 2019 relatif aux statuts et compétences du Syndicat et l'article 7 définissant le nombre de délégués par commune ;*

Sous la présidence de M. Safi BOUKACEM nouvellement élu, il est rappelé aux membres du comité la composition du bureau tel que prévu dans les statuts du syndicat, à savoir : article 8 « le comité syndical élit parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents dont le nombre est fixé par l'organe délibérant dans la limite autorisée par les textes en vigueur ».

Les membres du bureau sont élus successivement au scrutin secret et à la majorité absolue, conformément aux articles L.2122-4 - L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président fait un appel à candidature/

1.1. Premier Vice-Président :

Messieurs GRATALOUP et ROBIN se portent candidats.

➤ Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A déduire : nombre de bulletins	
- blancs	
- ne contenant pas de désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	15
Ont obtenu : nom des candidats : M GRATALOUP Pierre	13

M GRATALOUP Pierre, avec 13 voix, obtient la majorité absolue et est élu premier Vice-Président au premier tour de scrutin, et accepte d'exercer cette fonction.

1.2. Deuxième Vice-Président(e) :

Messieurs BARBORAT Loïc et BÉARZATTO Éric se portent candidats.

➤ **Premier tour de scrutin :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A déduire : nombre de bulletins - blancs - ne contenant pas de désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont faits connaître	
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	15
Ont obtenu : nom du candidat : M. BARBORAT Loïc	12

M. BARBORAT Loïc avec 12 voix obtient la majorité absolue et est élu deuxième Vice-Président au premier tour de scrutin, et accepte d'exercer cette fonction.

*Et ont signé au registre tous les membres présents
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Transmis en préfecture le 17 avril 2026
Publié sur le site siahvg-siahvy.fr le 20 avril 2026*

*La Secrétaire de séance,
Mme Sylvie JERDON*

*Le Président,
M. Safi BOUKACEM*

